

D'ABORD CHEZ SOI

www.gnb.ca/developpementsocial



D'abord chez soi est une stratégie de trois ans qui aidera les aînés du Nouveau-Brunswick à préserver leur autonomie et à demeurer chez eux et dans leur communauté le plus longtemps possible.

Elle représente un changement fondamental dans la philosophie et la pratique : les admissions à l'hôpital, les longs séjours hospitaliers et les transferts directs de l'hôpital vers les établissements résidentiels sont considérés comme des options de dernier recours, adoptées seulement lorsque toutes les options communautaires sont pleinement explorées.

L'objectif est d'établir une nouvelle orientation pour ce qui est des soins et du vieillissement en santé au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une orientation fondée sur ce qu'on a entendu des aînés, des familles, des professionnels de la santé et des fournisseurs de soins. Elle s'inspire des pratiques exemplaires à l'échelle nationale et internationale.

D'abord chez soi s'articule autour de trois piliers :

1. **Vieillesse en santé**
2. **Soutien et soins appropriés**
3. **Système souple, intégré et viable**

Le plan décrit une série d'approches, de stratégies et d'initiatives novatrices qui aideront les aînés à rester chez eux et à être des membres actifs de la vie communautaire.

Élaborée en collaboration avec les ministères du Développement social, de la Santé, des Communautés saines et inclusives, ainsi que les réseaux de santé Horizon et Vitalité, *D'abord chez soi* assure un continuum de soins fondé sur une meilleure intégration des systèmes de santé et de services sociaux. Cette stratégie est fondée sur la promotion de la santé et du mieux-être, le soutien des familles et l'aide requise pour aider les aînés à garder leur autonomie le plus longtemps possible.

Le grand principe qui sous-tend le maintien à domicile, c'est qu'en offrant un soutien communautaire accru dès maintenant, on peut ralentir, voire éviter le futur recours à des services de soins plus dispendieux.

La stratégie *D'abord chez soi* donne la possibilité de changer le panorama du mieux-être, du vieillissement en santé et du maintien de l'autonomie au Nouveau-Brunswick. Elle permettra au gouvernement provincial de planifier et de collaborer avec les partenaires et les intervenants communautaires et ainsi de satisfaire les besoins actuels et futurs de la population de personnes âgées du Nouveau-Brunswick.